

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH- Proposition d'attribution d'agrèments pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à MOMMENHEIM et à ALTORF

CP/2020/059

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des agrèments pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant deux opérations de la société HABITAT DE L'ILL à Mommenheim et à Altorf.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle agrée les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;
- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par une délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

NOUVEAUX AGREMENTS PSLA

Il est proposé à la Commission Permanente d'agrèer un prêt social de location-accession (PSLA) au bénéfice de la société HABITAT DE L'ILL:

- pour la construction de 18 logements collectifs en location-accession, situés rue des Vergers à Mommenheim ;
- pour la construction de 20 logements collectifs en location-accession, situés 7, rue

Principale à Altorf.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à HABITAT DE L'ILL dans le cadre de la construction location-accession de 18 logements collectifs situés rue des Vergers à Mommenheim et un agrément dans le cadre de la construction location-accession de 20 logements collectifs situés rue Principale à Altorf ;

- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et HABITAT DE L'ILL en vue de la construction de logements neufs, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et HABITAT DE L'ILL dans le cadre d'opérations de location-accession ;

- autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY